

## DEBAT PUBLIC LGV-PACA

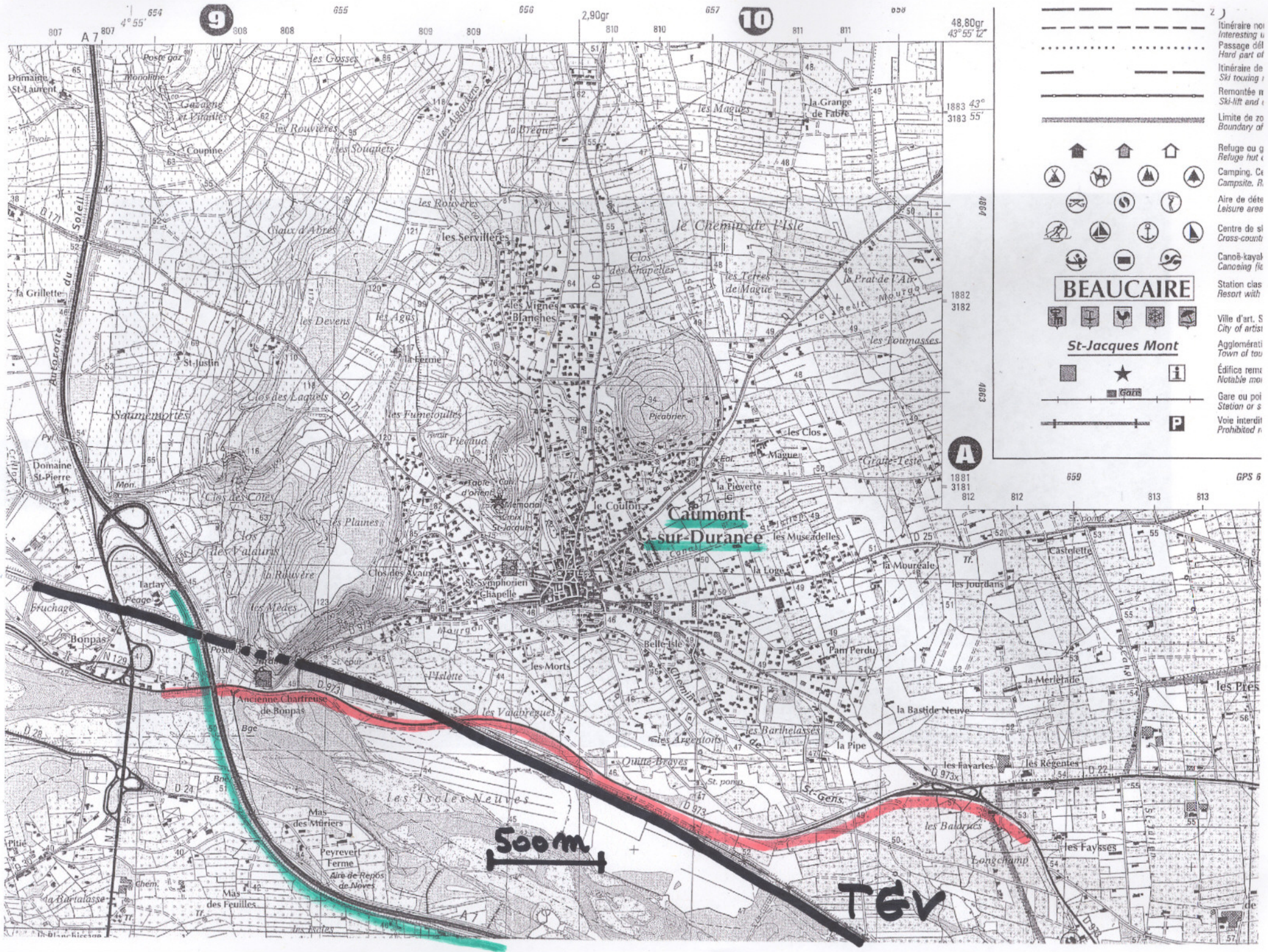
### ASPECT ENVIRONNEMENTAL

**MOUANS-SARTOUX, le 7 AVRIL 2005**

- De façon à mieux illustrer nos propos d'interpellateur, nous allons vous présenter succinctement un cas d'école : celui d'un village de 5000 Habitants : **Caumont s/Durance** ; car ce cas illustre bien une série de concepts qu'il faut rencontrer si on veut limiter les nuisances acoustiques des TGV.
- Le site en question est bien situé sur la *partie commune* de la ligne
  - il *intègrera* donc tous les accroissements du trafic (doublement prévu)
  - *attention-protection* particulière requise pour ce type de site.
- Le site en question présente un aspect *multimodal* marqué (voir carte)
  - coexistence de moyens de transport dans un espace restreint

D973 A	haut débit, acoustiquement non isolée
TGV Med.	<i>remblai de 10 m de haut et 3 km de long</i> , acoustiquement non isolé (voir photos)
A7	haut débit, acoustiquement non isolée

  - **Cumul des bruits** (augmentation de la pollution de fonds ; **MITHRA** en tient-il compte ?)
- *Impact socio-acoustique* du passage de TGV acoustiquement non isolés
  - Carte (voir annexe)
  - Nombre de Personnes concernées (voir annexe)
  - **Le bruit des TGV gêne jusqu'à 1 KM des voies**



48,80gr  
43° 55' 12"

1883 43°  
3183 55'

4864

1882  
3182

4863

1881  
3181  
812

859

812 813 813

GPS 6

Itinéraire non intéressant  
Passage défilé  
Itinéraire de Ski-touring  
Remontée à Ski-lift and  
Limite de zone Boundary of

Refuge ou gîte  
Refuge hut  
Camping, Campsite, R.  
Aire de détente  
Leisure area  
Centre de ski  
Cross-country  
Canoa-kayak  
Canoeing/kayaking  
Station classée  
Resort with  
Ville d'art, City of artists  
Agglomération  
Town of town  
Édifice remarquable  
Notable monument  
Gare ou poste  
Station or post  
Voie interdite  
Prohibited road

**BEAUCAIRE**

**St-Jacques Mont**

**Gare**

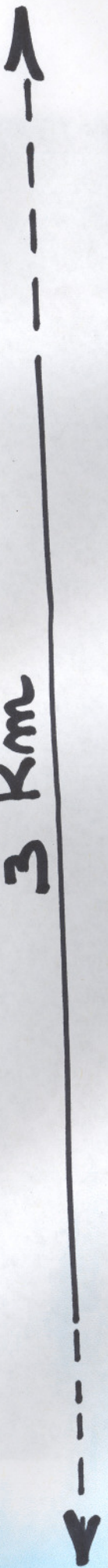
**P**

500m

TGV



3 Km



# Caumont sur Durance Bruit du TGV Carte Socio-Acoustique

Zone Non Bruyante

Zone AB-PB

Zone B-AB

Zone TB-B

Zone TB

A

48,80gr  
43° 55' 12"  
1883 43°  
3183 55'  
1892 3182  
1881  
3181  
1812

- Itinéraire no Interestig
- Passage dél Hard part of
- Itinéraire de Ski touring
- Remontée n Ski-ift and
- Limite de 20 Boundary of
- Refuge ou g Refuge hut
- Camping, Cc Campsite, R
- Aire de détente Leisure area
- Centre de st Cross-count
- Canot-kayak Canoeing fit
- Station clas Resort with
- BEUCAIRE
- St-Jacques Mont
- Ville d'art, S City of arts
- Agglomérati Town of toi
- Édifice remu Notable mo
- Gare ou poi Station or s
- Voie interd Prohibited r

GPS 6  
812 813 813  
1750 M.  
1500 M.  
1250 M.  
1000 M.  
750 M.  
500 M.  
250 M.  
TGV

## ANNEXE AU GRAPHIQUE : Caumont s/Durance, étude socio-acoustique

### METHODOLOGIE UTILISEE & EVALUATION QUANTITATIVE DES POPULATIONS AFFECTEES

En nous basant sur un protocole d'enquêtes du type marketing, le territoire de Caumont sur Durance a été découpé, dans un premier temps, en zones équidistantes de 250 m. à partir de la voie du TGV (voir graphique).

Dans chacun des secteurs ainsi définis, nous avons, alors, procédé à une enquête statistique auprès des populations concernées. C'est ainsi que les **361** habitants de **100** habitations sises à différents endroits de la commune ont été interrogés.

Les différentes réactions aux bruits ainsi analysées ont ensuite été regroupées sur base de leurs intensités (équibruyances) et une cartographie du bruit ressenti a pu être établie. Les populations des zones d'équibruyances ont, alors, pu être déterminées.

5 zones ont ainsi pu être dégagées, à partir de la voie ferrée :

- une zone jugée très bruyante (TB, **brune**)
- une zone jugée très bruyante à bruyante (TB-B, **rouge**)
- une zone jugée bruyante à peu bruyante (B-PB, **orange**)
- une zone jugée assez bruyante à peu bruyante (AB-PB, **violette**)
- une zone jugée non bruyante (NB, **bleue**)

Les variations de bruyance provenant principalement, pour un point donné, de la présence ou de l'absence des vents du Nord, Sud et Ouest ainsi que de, bien entendu, sa distance à la voie ; ces paramètres pouvant s'additionner ou s'opposer.

#### Populations affectées

- dans la **zone brune**, vivent **188 personnes**
- dans la **zone rouge**, vivent **1187 personnes** + une partie non recensée du village (V.I)
- dans la **zone orange**, vivent **253 personnes** + une partie non recensée du village (V.II)

soit, au minimum, un total de **1628 personnes** affectées ce qui porte à plus de **2000 personnes** (V.I & V.II compris) les populations atteintes par une bruyance importante. Ceci fait de Caumont sur Durance, le point noir le plus peuplé de tout le Vaucluse.

Les zones **violettes** et **bleues** ont simplement été délimitées étant donné le caractère peu aigu des agressions sonores qui y règnent, pour le moment (du point de vue TGV uniquement).

- **Recommandations**

- Les **sites multimodaux** des trajets LGV doivent être repérés et les moyens acoustiques préconisés pour les réduire doivent être clairement explicités (cartes détaillées, impacts sur coûts/km)
- Les Autorités locales (+ les Associations) doivent faire procéder à des mesures acoustiques par une agence indépendante **avant le début des travaux (matin, midi, soir)** afin de pouvoir établir le gain en pollution de fonds, plus tard.
- Nécessité d'instaurer un **fonds de réparation-réhabilitation acoustique (FRA)** géré par un organisme indépendant (CSTB de Grenoble) et alimenté, dès le début des travaux, à concurrence de 3 % du coût total du projet, par le maître d'œuvre. Les cas avérés (tel Caumont s/Durance) devront être traités prioritairement.